

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 3269

présenté par  
M. Juvin

-----

**ARTICLE 65 SEPTIES**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« aux personnels affiliés au régime de retraite institué en application du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 relatif au régime des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État »

les mots :

« au personnel mentionné au 5° de l'article L. 6 du code général de la fonction publique ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.